

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2019

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 4 juillet 2019,

Décisions:

Prend acte des décisions du Maire,

Conseils municipaux précédents :

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 23 mai 2019, à la majorité (vote contre de M. Alain Guillon, abstention du groupe Francheville au Cœur et d'Olivier Laverlochère)

Délibérations:

Finances et commande publique

2019-07-01 Garanties d'emprunts accordées à Alliade Habitat -réaménagement de la dette :

RÉITÈRE sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne de Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 ci-dessous et référencée à l'Avenant de réaménagement n° 87684 et son Annexe « Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » joints et qui font partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est accordée pour chaque Ligne de Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Avenant précité, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du Prêt réaménagé.

Les nouvelles caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt réaménagée sont indiquées à l'Annexe précitée.

Concernant la(les) Ligne(s) de Prêt Réaménagée(s) à taux révisables indexée(s) sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite(auxdites) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'Avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 %.

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à chacun des contrats de prêts qui seront passés entre la SA d'HLM Alliade Habitat et la CDC pour l'opération reprise dans le tableau ci-annexé et à signer les conventions à intervenir avec la SA d'HLM Alliade Habitat pour la garantie du paiement des intérêts et du capital des emprunts susvisés.

A LA MAJORITÉ (abstention de M. Alain Guillon)

2019-07-02 Groupement de commandes pour les achats liés aux systèmes d'information

APPROUVE les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les communes de Sainte-Foy-Lès-Lyon, Francheville, La Mulatière, Oullins et Tassin-la-Demi-Lune en vue de réaliser divers achats liés aux systèmes d'informations.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces utiles à cette fin.

A L'UNANIMITÉ

2019-07-03 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

APPROUVE l'admission en non-valeur des divers produits irrécouvrables présentés par le Trésorier municipal pour un montant de 796,05 €.

A L'UNANIMITÉ.

• Cadre de vie – économie

2019-07-04 **Projet Nature Yzeron 2019**

APPROUVE le programme et budget du Projet Nature Yzeron 2019

AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation de gestion de la Métropole de Lyon

A LA MAJORITÉ (abstention de M. Alain Guillon).

2019-07-05 Commercialisation du sac aventure-jeux

APPROUVE le principe d'une vente directe du sac aventure-jeux auprès du public ainsi que la mise en place d'un système de dépôt-vente pour les professionnels signataires d'une convention avec la Commune ;

FIXE le prix de vente unique du sac aventure-jeux auprès du public à 12 euros ;

FIXE le prix de vente de la Commune aux professionnels signataires d'une convention avec la commune pour revente à 10 euros. Une commission de 2 euros net par sac vendu sera donc perçue par le revendeur ;

APPROUVE la fixation des tarifs de vente et de revente du sac aventure-jeux ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives aux conditions de vente du sac aventure-jeux pour les professionnels.

A L'UNANIMITÉ.

2019-07-06

Plan Climat Air Energie Territorial

APPROUVE l'adhésion de la commune de Francheville au Plan Climat Air Energie Territorial

A L'UNANIMITÉ.

2019-07-07

Modification des dimanches d'ouverture de Carrefour

AUTORISE la modification de la liste des dimanches ouverts par dérogation à la fermeture dominicale

AUTORISE l'ouverture de l'hypermarché Carrefour les 1^{er} et 29 septembre 2019, 17 novembre 2019 et 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019

A LA MAJORITÉ (Vote contre du groupe Francheville au Cœur et de M. Cyril Kretzschmar, abstention de M. Alain Guillon).

Solidarité

2019-07-08

Convention de 2 logements communaux

AUTORISE Monsieur le Maire à demander le conventionnement de ces logements et à signer tous les actes afférents

A LA MAJORITÉ (abstention du groupe Francheville au Cœur).

2019-07-09

Schéma départemental d'accueil des gens du voyage

DONNE un avis favorable au projet de schéma départemental métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Rhône 2019-2025, en tenant compte des préconisations spécifiques recensées ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents

A L'UNANIMITÉ.

Education-jeunesse

2019-07-10

Convention pour l'organisation des chantiers jeunes 2019

AUTORISE le versement d'une subvention de 8 000 € à l'Association Jeudi Dimanche pour l'organisation des chantiers jeunes conformément à la convention jointe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Francheville et le Service de Prévention Spécialisée de la Fondation AJD.

A L'UNANIMITÉ.

2019-07-11

Interventions musique dans les écoles élémentaires

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Le Grand Whazou » pour la mise à disposition d'une intervenante en milieu scolaire conformément au montant précité.

A L'UNANIMITÉ.

2019-07-12 Interventions EPS dans les écoles élémentaires

AUTORISE le Maire à signer les conventions de partenariat avec les associations sportives pour la mise à dispositions d'intervenants en milieu scolaire conformément aux montants précités

A L'UNANIMITÉ.

2019-07-13 Utilisation des infrastructures du parc Aquavert

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation des infrastructures du Parc Aquavert.

A L'UNANIMITÉ.

2019-07-14 Utilisation des équipements sportifs par le collège

AUTORISE la signature de l'avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs entre la Métropole de Lyon, la commune de Francheville et le collège Christiane Bernardin.

A L'UNANIMITÉ.

Ressources humaines

2019-07-15 Remboursement des frais professionnels

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le dispositif de remboursement des frais professionnels temporaires tel qu'annexé à la présente.

A L'UNANIMITÉ.

Michel RANTONNET

Maire de Francheville

Membres Présents: M RANTONNET, Mme PETIT, M CALABRE, Mme QUIBLIER, M GOURRIER, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, M GOTTELAND, M TREMBLEAU, M BONNEMAN, Mme ELLENBERGER, Mme BARBET, M. GUILLON, Mme PRUNARET, Mme REY, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mme SANTOS-MALSCH, M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme D'HONNEUR, M. SADOT, M LAVERLOCHERE, M CORTIAL, M GUIBERT, M LAMBERT, M KRETZSCHMAR, M. RIVIER

Membres représentés : M ROUX, Mme POULARD, Mme RODAMEL, Mme JAUFFRET, Mme JAMBON, Mme FAŸ, Mme DUMONT Membre absent :